

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

---

N° \_\_\_\_\_

G/SECRET/5

22 décembre 1995

Original: français

## NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII:5

### Liste LIX - Suisse-Liechtenstein

La Mission permanente de la Suisse a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 11 décembre 1995.

---

En conformité avec les dispositions de l'article XXVIII de l'Accord général, la Suisse désire par la présente notifier aux Membres qu'elle se propose de réunir, avec effet au 1er janvier 2001, les trois contingents tarifaires d'importation de vin notifiés à l'OMC en un seul contingent annuel de 1,7 million d'hectolitres (globalisation des contingents de vin rouge et de vin blanc; numéros 23, 24, 25 de la liste de concessions LIX - Suisse-Liechtenstein).

A partir du 1er janvier 1996 et en vue de cette globalisation, les changements suivants vont être opérés:

- les deux contingents pour le vin blanc (nos 23 et 25) sont réunis en un seul;
- les quantités respectives pour le vin rouge et le vin blanc sont modifiées, mais la quantité totale équivaldra toujours à 1,7 mio d'hectolitres. Les modalités sont présentées en annexe 1.<sup>1</sup>

La Suisse est prête à entrer en consultations au titre de ces modifications avec les Membres concernés. Les statistiques des importations ayant trait aux positions concernées des années 1992-1994 sont fournies en annexe 2.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup>Français seulement.

pages 2 -6 offset